LES EXPERTISES
DE L'ADEUS
FÉVRIER 2014

L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

ENVIRONNEMENT

CONCEPT ↦ OBJET AVB ↦ **PROJET**

CONSTRUIRE LA COHABITATION ENTRE VILLE ET NATURE

LE TRAITEMENT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES SCOT ALSACIENS

Comprendre la relation ville-nature dans l'EiE

Afin de comprendre l'ensemble des dimensions de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, une série de notes a été réalisée en 2010 et 2012 sur l'approche des SCoT alsaciens. L'idée était de comprendre comment chaque document s'est approprié la thématique écologique et en a fait une partie de son projet.

Si chacun a traité la thématique en prenant en compte les spécificités de son territoire, des similitudes sont notées notamment dans le rapport entre milieux naturels et urbains.

Dans leur Etat initial de l'Environnement (EiE), les SCoT ont fait le constat commun de l'urgence de mieux considérer les milieux naturels et agricoles au regard des rythmes de la consommation foncière et de la progression du mitage urbain.

Pour bien cerner ces enjeux, chacun a mené un diagnostic écologique approfondi et adapté à son échelle. Réalisé en amont de l'existence du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, les SCoT ont pour la plupart choisi d'appuyer leur diagnostic sur la Trame verte régionale. Ce programme porté par le Conseil Régional d'Alsace constitue le plan régional en faveur de la biodiversité initié en 2003. Il touche tant la nature ordinaire que la nature remarquable, aussi bien en ville qu'à la campagne. Il vise à satisfaire des fonctions écologiques, paysagères et socio-récréatives en permettant de concilier les usages, notamment en milieu urbain.

La question du paysage est souvent considérée comme un chapitre final et fédérateur du diagnostic qui rassemble milieux urbains et milieux naturels. Il permet d'appréhender la perception des espaces naturels par les populations locales et permet d'en approcher les usages sociaux et esthétiques.

L'EiE traite également des autres thématiques qui tirent profit de la présence des milieux naturels et agricoles (énergie, agriculture, captages d'eau...).

De ces constats, l'ensemble des SCoT a créé un volet sur la préservation des milieux naturels dans leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en veillant généralement à faire le lien avec la préservation et le renforcement de la nature en ville.

L'EIE DU SCOTAN : CONSTRUIRE LE LIEN ENTRE MILIEUX NATURELS ET URBAINS

IDENTIFICATION DU CAPITAL NATURE DU TERRITOIRE : LA BIODIVERSITÉ, L'EAU, L'AIR...

PERCEPTION DU CAPITAL NATURE : LE PAYSAGE

UTILISATION DU CAPITAL NATURE PAR L'HOMME : CONSOMMATION FONCIÈRE, ACTIVITÉ AGRICOLE, POTENTIEL POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES...

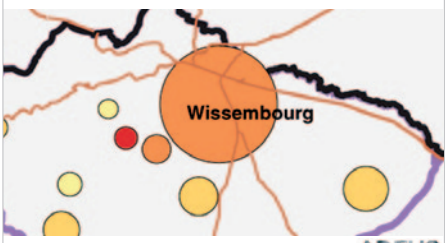

Source : cartes du Scot de l'Alsace du Nord, 2009 ADEUS

Des orientations pour rapprocher ville et nature

Les Documents d'Orientations Générales (DOG) et les Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) fixent les grands principes pour permettre la préservation de la trame verte et bleue sur le territoire des SCoT. Certains principes construisent un lien étroit entre les milieux urbains et naturels :

1. Des orientations, pour limiter la consommation foncière, garantes du maintien du paysage et des milieux naturels, telles que :

- une organisation réfléchie des aires urbaines et un cadrage du potentiel de développement ;
- des limites d'urbanisation indicatives et impératives en bordure des aires urbaines pour éviter le grignotage des milieux naturels (SCoT de Mulhouse ou SCoT Montagne, Vignoble et Ried...) ;
- une cartographie à la parcelle visant une inconstructibilité pour certains milieux remarquables (habitat du hamster commun dans le SCoT du Piémont des Vosges...) ;
- une limitation de l'urbanisation dans certains secteurs sensibles (zones humides, lignes de crêtes...).

2. Des orientations pour préserver la cohérence de la Trame verte et bleue à toutes les échelles :

- une demande d'identification, de précision et de protection de la TVB par les PLU en s'appuyant sur les cartes de principes des SCoT ;
- la préservation des éléments de nature en ville et l'intégration d'espaces de nature dans les futurs projets urbains (SCoT de la région de Saverne...) ;
- une définition de la largeur des corridors en milieu urbain (SCOTERS...) ;
- un traitement spécifique pour les cours d'eau en milieu urbain (renaturation des berges...) ;
- un traitement des franges entre milieu urbain et milieu naturel comme la définition d'une ceinture végétalisée de 10 mètres minimum entre les nouvelles constructions et les lisières forestières (SCoT de Colmar Rhin Vosges...) ;
- la coexistence des usages sociaux et de loisirs en présence de la TVB comme la création d'espaces d'interaction sociales cumulant intérêts paysagers et écologiques (SCoT de Colmar Rhin Vosges...).

DOG DU SCOT MONTAGNE, VIGNOBLE ET RIED : ZOOM SUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE INTER ET INTRA-URBAINE RIBEAUVILLÉ-GUÉMAR

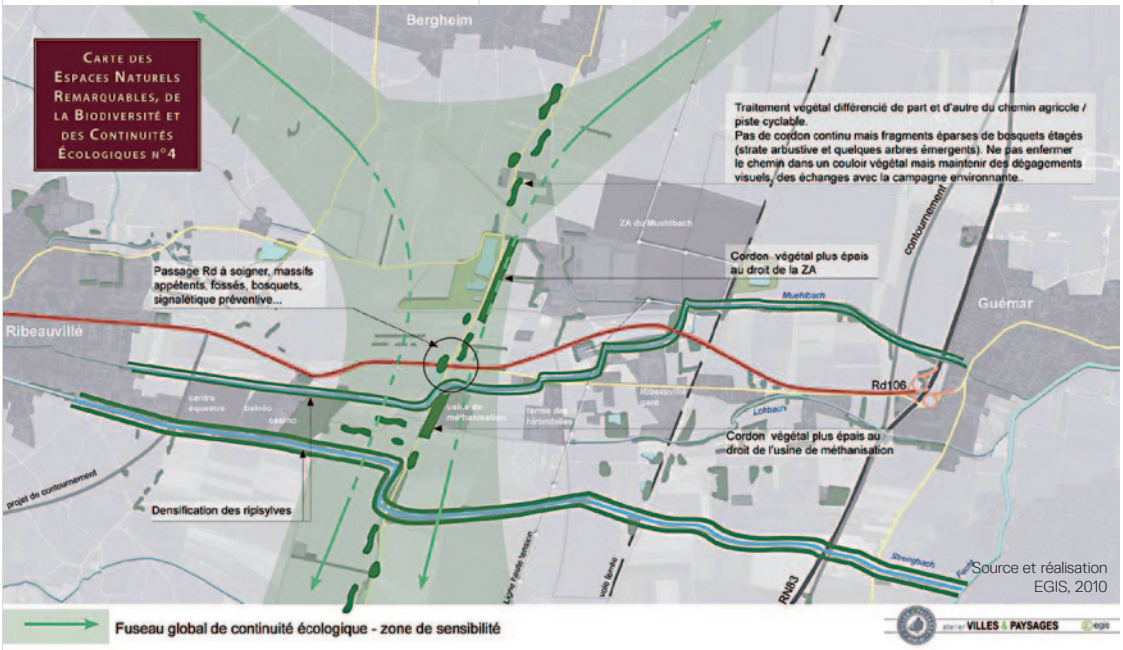

LES TRAVAUX ADEUS

Trame verte et SCoT du Bas-Rhin,
Les notes de l'ADEUS n° 11, 12, 13 ,14, 15
http://www.adeus.org/productions/trame-verte-et-scot

Trame verte et SCoT du Haut-Rhin,
Les notes de l'ADEUS n° 74, 75, 76, 77 et 78
http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg74-a-78-territoire-paysage

ADEUS
L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS**
Équipe projet : **Valentine Ruff** (chef de projet), **Anaïs Gsell-Epailly, Maryline Roussette**
N° projet : **3.3.2.1** - Photo : **Jean Isenmann**
Mise en page et schéma : **Sophie Monnin**

© ADEUS - Février 2014

Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org